

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

le 06 juin 2014 à 20h00

Les présents :

Mr MICHELET Dominique, Mr BURATTO Graziano, Mr CHOULOT Alain, Mme LACOMBE Myriam, Mme CLAVEIROLE Cécile, Mr PACCARD André, Mr LHAUCINE Yvan, Mr VINCENT Jérôme, Mmes BON Helen et BERNARDO Carine.

Excusée :

Mme ROY Dominique (pouvoir à Helen BON)

1-Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

Le maire propose à la direction des services fiscaux du Jura une liste de 24 noms soit 12 titulaires et 12 suppléants. L'administration en retenant 6 de chaque.

La liste proposée est validée par le conseil municipal.

1- Commission intercommunale des impôts directs

Ce point est retiré de l'ordre du jour c'est en effet au Maire et non au conseil municipal de faire une proposition à la communauté de communes du comté de grimont Poligny.

2-Fédération européenne des sites clunisiens

Suite au courrier de Mr BORDET de l'association «défense du patrimoine», le Maire informe le conseil municipal que le montant de l'adhésion à cette association est de 50 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette adhésion. Cette association pourra apporter son aide à la commune pour monter un dossier afin d'adhérer à la fédération européenne des sites clunisiens.

3- Nomination des membres du CCAS

Le conseil municipal fixe à quatre le nombre de membres élus. Les quatre personnes élues sont : Véronique BRUGGER, Renée-Marie REGARD, Marie-Hélène PETITJEAN et Monique TAIN.

4-Correspondant défense :

Il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal selon les règles démocratiques en vigueur.

Il a été désigné lors du conseil municipal que Mr André PACCARD serait le correspondant défense.

5-Questions diverses :

Achat informatique :

Le conseil municipal décide de l'achat d'un ordinateur portable 17 pouces pour le bureau des élus.

Dérogação scolaire :

Suite à une demande d'inscription pour deux enfants de Saint-Lothain dans une école d'une autre commune, le conseil municipal décide de refuser la dérogation, étant donné que la commune de St-Lothain offre aux familles les services scolaires et périscolaires nécessaires.

Demande de subvention pour l'association «Ceux D'14» :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Mr NEIRINCK Alain, Président d'une Association «Ceux D'14» dont le but est de perpétuer le souvenir de la guerre 1914-1918 à travers l'exposition d'objets d'époque.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 €.

Le responsable de l'association devra fournir les statuts de celle-ci.

Le conseil municipal souhaite également que l'association communique ses lieux et dates d'exposition.

– **Marquage des bois :**

Une seule coupe a été marquée au lieu de 2 coupes.

Un point complet sera fait prochainement avec l'ONF

– **Vente des couronnes de chêne :**

L'association Agathe paysages a fabriqué 575 stères de couronnes de chêne pour la commune de St-Lothain. 25 stères ont été vendus aux habitants du village, 10 stères ont été donnés à Mr GRAND Jean François en dédommagement du pré abîmé lors du débardage. Le solde restant à savoir 540 stères a été acheté par l'entreprise MANZONI Frères à MYON pour un total de 16 320 €.

– **Règles de civilité :**

Suite à de nombreuses remarques faites au Maire sur les incivilités, la commission «communication» se réunira prochainement afin de rédiger un courrier rappelant les règles de vie en société que chacun d'entre nous doit respecter pour le bien-être de tous.

– **Achat d'un congélateur :**

Suite à la vétusté du congélateur de l'école et à titre préventif, la commune a procédé au remplacement de celui-ci pour un montant de 399 € 90.

– **Information périscolaire :**

On note une baisse significative de la fréquentation de la garderie notamment le soir ainsi qu'une faible participation le mercredi après-midi.

La municipalité devra engager une réflexion sur le taux de fréquentation de ses services et la pérennité de ceux-ci.

De plus, le Maire informe le conseil municipal que la prise en charge du périscolaire par la communauté de communes du comté de grimont Poligny, en janvier 2015, induira une modification des tarifs. Une information sera faite aux parents dès que possible.

– **Information sur le réseau d'eau :**

L'eau reste toujours impropre à la consommation pour le hameau des Bordes.

Un plan d'action va être mis en place pour détourner le chemin du GR 58 qui mène vers la source afin d'éviter toutes pollutions.

Une réunion publique est programmée le mercredi 18 juin 2014 à 18 h 30 à la salle des fêtes en présence de l'Agence Régionale de Santé.

– **Projet parking MICONNET :**

Le cabinet d'étude BEREST nous communiqué un avant-projet détaillé pour l'aménagement du parking « Miconnet ». La commission «travaux et aménagements extérieurs» se réunira prochainement pour réfléchir à sa mise en œuvre.

– **Véhicule utilitaire pour la commune :**

Le conseil municipal valide l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type Jumpy pour un montant de 9 500,00€. Celui-ci devrait être disponible fin juin.